

## Rapport de jury

### Concours interne de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Session 2020 -

**Présidente : Madame Nathalie MASNEUF**

Epreuve écrite : Vendredi 10 juillet 2020 (l'arrêté du 29 mai 2020 portant adaptation des épreuves)

Nombre de postes : 21

Liste complémentaire : 32

Inscrits	Absents	Présents	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
564	237	327	21	32

Seuil à l'admission = liste principale : 47,40 points / 60 (coefficient 3)  
liste complémentaire 43,20 / 60 (coefficient 3)

#### **1- Le concours**

##### **Conditions d'accès au concours :**

- \* **Fonctionnaires, militaires, agents non titulaires de la fonction publique** d'État, territoriale, hospitalière
- \* 4 ans minimum de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé
- \* Ne pas être en disponibilité.
- \* En position d'activité le jour des épreuves avec un contrat de droit public de détachement ou de congé parental.

#### **2- Epreuves :**

Le concours prévu au II de l'article 5 du décret du 18 novembre 1994 susvisé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

**En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'arrêté du 29 mai 2020 adapte les épreuves du concours : l'épreuve écrite d'admissibilité vaut admission, l'épreuve orale d'admission est supprimée.**

L'épreuve consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (**durée : trois heures ; coefficient 3**). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

### 3- Les candidats

Répartition par notes

Epreuve	Rupture d'anonymat	Note < 10	Note ≥ ou = à 10	Moyenne
Cas pratique	3	122	202	11,02

### 4. Remarques du jury

Cette année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire COVID 19, le concours SAENES interne 2020 s'est limité à une épreuve écrite sur dossier documentaire valant admission.

#### Sur la forme :

Le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats ne connaissait pas les règles de présentation et de rédaction de la note administrative.

Ainsi, des copies se présentaient sous forme d'un courrier avec formule de politesse, d'autres ne comportaient aucun timbre, d'autres n'avaient aucun plan ...

Le jury recommande à tout candidat de s'inscrire à une préparation au concours et, à tout le moins, de se documenter sur ce qu'est une note administrative.

Au-delà de la bonne compréhension du sujet, le jury s'est particulièrement attaché à la qualité rédactionnelle des copies. Une vigilance particulière a été portée à la qualité de l'écriture, à la présentation, à l'orthographe, à la conjugaison ainsi qu'à la grammaire et la syntaxe.

Une copie aérée, structurée et rédigée de manière lisible est toujours appréciée des correcteurs.

### Sur le fond :

Dans le traitement des informations, le jury a été sensible à l'effort de reformulation fait par un certain nombre de candidats. Malheureusement, encore un trop grand nombre s'est contenté de recopier textuellement des passages de documents mis à leur disposition.

Si de ce fait, on pouvait retrouver des éléments de réponses aux questions posées, il n'en demeure pas moins que ces copies démontraient une absence d'esprit de synthèse.

Le jury rappelle que la qualité d'une copie ne se mesure pas à sa longueur mais à la capacité du candidat à mettre en exergue, de façon ordonnée et cohérente, les éléments de réponse attendus.

Mieux vaut une copie de 4 pages précise, concise et claire qu'une copie de 6 ou 8 pages noyant son destinataire sous une foule d'informations dont il n'a pas besoin.

Une note administrative doit avant tout être utile à son (ou ses) destinataire(s).

Avant de composer, le jury invite les candidats des sessions futures à prendre le temps de bien s'imprégner du sujet et des attendus de la note demandée.

Enfin, cette année encore, malgré les rappels faits sur la 1<sup>ère</sup> page du sujet sur l'importance que la copie ne comporte aucun signe distinctif, le jury déplore des copies écartées pour rupture d'anonymat.